

Décision

Générale

colonial

Décision n° 56-433-1932 secours

n° 56-433-1932

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
10 décembre 1932

Numéro JO
n° 433 du 31/12/1932

Date du numéro
31 décembre 1932

TEXTE INTÉGRAL

10 décembre 1932. il est alloué, pour une durée de trois ans et pour compter du 1^{er} » novembre 1932, sur les fonds du budget local, un secours temporaire annuel de 250 francs par an, payable par trimestre échu, à la nommée Fassen Ouabéri, vove du garde indigène de 1^{re} classe Omar Abdi, numéro matricule 367. décédé à Djibouti, le 1^{er} » novembre 1932.